



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 27 JANVIER 2020

Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
ABBE Arnaud	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
DAGBA Victoire	Rep des personnels du 1er degré
MAUCCI Gilles	Rep des personnels du 2 nd degré
VIVIER Vincent	Rep des personnels du 2nd degré
KADI Ahmed	Rep des personnels du 2nd degré
IDRISSA Boubacar	Rep des personnels admin, tech, et vie sco
N'DJEUNGA Jean Daniel	Rep des élèves
SAIDIL MOCTAR Alheram	Rep des élèves
BOLHO Aicha	Rep des parents d'élèves
IBOUNE Zeinabou	Rep des parents d'élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
LASSAN Sophie	Conseillère consulaire
WRIGHT Laurent	Président APE

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 18 novembre 2019
3. Carte des emplois 2020-2021 – Transformation d'un poste RE2 de Lettres classiques en poste RE2 de Lettres modernes
4. Calendrier scolaire 2020-2021
5. Compte –rendu du CHSCT de la communauté scolaire
6. Projets de voyages scolaires – modifications
7. Point sur l'avancement du projet immobilier
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Provisieur ouvre la séance à 18h35 et présente l'ordre du jour. Monsieur le COCAC présente ses excuses pour son départ anticipé vers 19h25 à cause d'une autre réunion.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

- Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : M MAUCCI, représentant des personnels du 2nd degré

2. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 18 novembre 2019 :

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale, absent au conseil d'établissement du 18 novembre a une question au sujet point 7 carte des emplois, page 4 : le poste fermé est-il redéployé ? Monsieur le Proviseur répond par l'affirmative.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale demande que soit précisée lors des interventions, l'appartenance des formations auxquelles les membres du conseil d'établissement appartiennent.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Le PV du Conseil d'établissement est approuvé.

Concernant le compte rendu de la prolongation de séance du 21 novembre 2019, un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale demande la reformulation suivante : « Il souhaite que les parents de la liste indépendante expliquent en quoi le fait de voter la suppression d'un poste de titulaire va dans l'intérêt des parents ». Modification acceptée.

2

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV du Conseil d'établissement est approuvé.

La représentante des personnels du 1^{er} degré regrette l'envoi tardif du compte-rendu du précédent conseil d'établissement.

3. Carte des emplois 2020-2021 – Transformation d'un poste RE2 de Lettres classiques

Monsieur le Proviseur demande la transformation du poste à pourvoir en lettres de Lettres classiques en Lettres Modernes. En effet, ce support était occupé par un professeur de lettres modernes, Mme Bonnemaïson et l'établissement a besoin de recruter un professeur de Lettres Modernes pour la rentrée prochaine. Il dispose déjà d'un poste pourvu de Lettres classiques.

(Arrivée de Madame IBOUNE à 18h50, représentante des parents d'élèves).

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale, estime cette demande de transformation prématurée.

Monsieur le Proviseur répond que les besoins de l'établissement se situent en Lettre Modernes et que pour plus de transparence, il convient d'afficher le poste correspondant. De plus cette transformation

permet d'ouvrir plus largement le recrutement. Il confirme que le poste occupé par Madame LEDOUX (Lettres Classiques) est bien fléché Lettres Classiques.

La transformation du poste est soumise au vote pour avis.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

La demande de transformation du poste recueille un avis favorable.

Monsieur le Proviseur présente rapidement les postes à pourvoir à la rentrée 2020 ;

- 1 poste résident en Lettres
- 1 poste résident en Anglais
- 1 poste résident en SVT
- 1 poste résident en Sciences Physiques
- 1 poste résident Professeur des écoles

2 postes sont susceptibles d'être vacants à la rentrée :

- 1 poste résident en EPS
- 1 poste résident Professeur des écoles

La représentante des personnels du 1er degré, demande quelle priorité serait accordée à un EEMCP2 en fin de mission qui postulerait sur un poste de résident. Monsieur le Proviseur répond qu'il n'y a pas d'objection à ce que l'EEMCP2 postule. En revanche, il n'y a pas de priorité.

Un représentant des personnels du 2nd degré liste Intersyndicale, rappelle qu'il ya quelques années l'AEFE n'y était pas favorable et que la réponse qu'elle avait apporté à cette question était qu'un expatrié n'avait pas vocation à poursuivre dans un même établissement sur un poste de résident.

Monsieur le Proviseur précise que la situation ne devrait pas se présenter cette année.

4. Calendrier scolaire 2020-2021 (Annexe 1)

Monsieur le Proviseur présente les deux propositions de calendrier. Il précise que la proposition N°2 avec une prérentrée le 31 août a reçu un avis favorable du conseil du 2nd degré, du conseil pédagogique et du conseil d'école.

Un représentant des personnels du 2nd degré liste intersyndicale informe les membres du conseil que la proposition N°2 a reçu 87% de voix favorables.

Un représentant des personnels du 2nd degré liste intersyndicale demande pourquoi le 11 novembre 2020 n'apparaît pas en jour férié. Monsieur le Proviseur répond que ce jour n'a pas été prévu férié dans le calendrier de l'Ambassade de France.

La représentante des personnels du 1er degré pose la question de la situation des personnels recrutés au 1^{er} septembre avec une prérentrée le 31 août. Monsieur le Proviseur répond qu'une dérogation sera demandée à l'Agence.

Les deux propositions de calendrier sont soumises au vote.

Résultat du vote proposition 1

Pour : 0

Contre : 15

Abstention : 0

Résultat du vote proposition 2

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition n°2 est adoptée à l'unanimité.

(Départ de Monsieur le COCAC à 19h25).

5. Compte -rendu du CHSCT de la communauté scolaire

5.1. Exercices de sécurité

Monsieur le Proviseur présente un bilan des exercices de sécurité du 1^{er} Trimestre (Confinement et Chaîne de sécurité)

Il apparaît que le dispositif de liaison entre les Agents GED et les forces de Police qui assurent la protection de l'établissement doit être revu.

Le système de SMS groupé fonctionne mal mais à ce jour aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. D'autres solutions sont à l'étude comme l'utilisation des réseaux sociaux.

Lors de l'exercice de confinement s'est posé la problématique de la concentration d'élèves au Gymnase et en Salle de Permanence. Le gymnase n'est plus à l'ordre du jour. Pour la salle de permanence, une déconcentration est possible sur la salle de Détente.

5.2. Visites médicales

Nous avons constaté un déficit important des vaccinations. Il faut donc réfléchir à la mise en place d'un outil de suivi.

De nombreux élèves sont en surpoids (27%) et un élève est en situation d'obésité ont été constatés.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le retour fait du bilan de ces visites. Il semble indispensable qu'une communication soit faite en retour aux familles. Monsieur le Proviseur le confirme, un retour doit être fait aux familles.

5.3. Actions de prévention

Les actions de prévention prévues cette année concerneront :

- les habitudes alimentaires et un travail autour du petit-déjeuner,
- les conduites addictives et les dangers d'internet et les réseaux sociaux pour les niveaux CM2-6^{ème},
- les addictions (alcools drogues...) pour les niveaux 3^{ème}/2^{nde},
- la prévention des risques liés à la sexualité en collaboration avec le professeur de SVT et l'infirmière pour le cycle terminal.
- Pour les élèves de 3^{ème} une formation aux gestes qui sauvent sera dispensée.

Madame la conseillère consulaire, rappelle que le travail autour des habitudes alimentaires revient depuis des années et pourtant aucun changement n'apparaît. Ne faudrait-il pas interdire l'introduction de boisson sucrée et de nourriture grasse dans l'établissement ?

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il faut accompagner cette éducation tout en étant en adéquation avec le règlement intérieur.

Un représentant des élèves, explique qu'il n'est pas dans les habitudes des familles de préparer un petit-déjeuner et un goûter équilibré à emmener à l'école.

Une représentante des élèves, précise que plus les élèves montent en niveau, moins ils ont le temps de prendre un petit déjeuner.

Un représentant des personnels du 2nd degré liste Intersyndicale rappelle que, si les habitudes alimentaires sont difficiles à changer, il est indispensable de travailler sur les activités physiques.

Monsieur le directeur des Affaires Financières présente les actions de veille et de prévention en matière d'hygiène. Concernant les fontaines à eau, des solutions sont recherchées pour assurer un meilleur fonctionnement (installer les compresseurs en intérieur par exemple). Il serait souhaitable que les élèves puissent également disposer d'un point de vente d'eau minérale, point de vente qui existait en Vie Scolaire il y a quelques années.

Un représentant des parents d'élèves Liste Indépendante, demande que des actions de prévention autour du sommeil soient envisagées.

Une représentante des élèves souhaiterait que les distributeurs de savon soient réinstallés dans les sanitaires. Monsieur le directeur des Affaires Financières, répond que les derniers distributeurs n'ont pas tenu et que les nouveaux, plus solides, arriveront par le prochain conteneur pour la rentrée 2020. Une solution transitoire sera mise en place.

La représentante des personnels du 1^{er} degré demande des précisions quant aux actions de prévention auprès des plus petits. Monsieur le Directeur précise que les actions présentées sont transférables aux plus jeunes.

6. Projets de voyages scolaires – modifications

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation au conseil d'établissement d'une contribution de l'établissement de 1 600 000 CFA pour le voyage à Dubaï des élèves (achat de matériel et frais d'accompagnement) porté par l'APE, les contributions des sponsors n'ayant pas répondu aux attentes.

Le projet de contribution est soumis au vote.

Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La participation de l'établissement est votée à l'unanimité.

7. Point sur l'avancement du projet immobilier

Monsieur le Proviseur présente des photos du chantier qui pour l'instant est au stade des fondations.

Le calendrier, après 6 semaines est respecté.

9. Questions diverses.

Représentants des parents d'élèves – liste APE:

9.1. *J'aimerais que la question des voyages scolaires et de leur coût soit abordée. Je pense en particulier au prochain voyage en Espagne qui a donné lieu au mois de septembre dernier à une sélection des élèves sur la capacité des familles à s'engager en moins d'une semaine à un versement de plus de 1400 € pour la participation de leur enfant.*

Concernant le coût du voyage, Monsieur le Proviseur rappelle que le conseil d'établissement a validé ce montant. Il a fallu agir rapidement pour pouvoir bloquer les réservations (logement et transport) à une période de grande affluence en Espagne. Il rappelle que le conseil d'établissement n'a pas souhaité voter un montant maximum pour les voyages.

Une représentante des parents d'élèves liste APE demande quelles sont les actions, sponsors contactés, pour faire baisser le montant du voyage.

Monsieur le Proviseur confirme que des actions vont être mises en place dans lesquelles les élèves seront invités à s'impliquer.

Une représentante des parents d'élèves liste APE suggère que les voyages soient communiqués au dernier conseil d'établissement de l'année scolaire pour l'année à venir ce qui permet des délais plus longs pour permettre aux familles de s'organiser.

- 9.2. *En tant que parent d'élèves, je suis préoccupé par la non participation en partie ou effective de l'établissement aux activités extrascolaires initiées par ledit établissement à l'attention de nos enfants. En effet, Il est notoirement récurrent que l'établissement saisisse les parents d'élèves pour des participations financières, par exemple, (dans le cadre de voyages scolaires et sportifs; très récemment, le mondial de football prévu à Dubaï début février 2020). Et ce, malgré les frais scolaires déjà élevés que nous payons tous les trimestres. L'établissement n'est même pas capable de prendre des assurances pour couvrir les déplacements de nos enfants dans le cadre de ses activités, pourtant rehaussant l'image de ce dernier. Aussi, lors des stages scolaires de nos enfants, des kermesses et autres activités associatives initiés par l'établissement, il est d'usage que l'APE ait recours aux parents d'élèves pour des sponsors et consorts ou même pour leur présence active alors que la direction de l'établissement pourrait aisément et officiellement par écrit entrer en contact avec les institutions, services et administrations souhaités pour de telles "doléances". Ce qui d'ailleurs, faciliterait les choses. Mais hélas! Pour finir, toujours en tant que parent d'élèves, j'aimerais que vous sachiez que notre souci premier est l'éducation de nos enfants, scolaire et parascolaire dans l'ensemble mais en aucun cas servir votre établissement. Je souhaiterais que les points mentionnés ci-dessus soient indexés au CE du 27 Janvier 2020.*

Monsieur le président de l'APE, souhaiterait avoir des précisions sur les assurances demandées et suggère que l'établissement accompagne les familles dans les démarches liées à l'assurance dans le cadre des voyages scolaires.

Monsieur le Proviseur répond que les familles doivent prendre une assurance pour que l'enfant soit couvert lors du déplacement à l'étranger, lorsqu'ils participent à un voyage scolaire et rappelle que les familles ont le choix de l'assurance et de la couverture souhaitée.

Questions diverses de l'intersyndicale FSU Sud

- 9.3. *Accès au CDI : Suite à l'absence de Michel Tranchet pour raisons médicales le CDI n'est plus accessible aux élèves à certaines heures. Quelles sont les mesures envisagées par la direction pour que le CDI puisse refonctionner normalement pendant l'absence de monsieur Tranchet.*

Monsieur le Proviseur répond que le CDI est ouvert en présence de Monsieur IDRISSA, qui remplit la fonction d'aide documentaliste. Cependant, ce dernier n'est pas toujours présent, car il doit assurer d'autres missions pour l'établissement. Sur ces moments, le CDI est fermé aux élèves. Les enseignants peuvent cependant y accéder avec un groupe d'élèves sous leur responsabilité.

Dès que nous aurons des précisions sur l'état de santé du professeur documentaliste, un remplacement sera envisagé si besoin.

- 9.4. *Congés maladie : En cas de longue maladie d'un contrat local, l'établissement peut il envisager des dispositions plus favorables que le droit du travail nigérien?*

Monsieur le Proviseur rappelle que le droit local est appliqué.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale précise que si l'absence de Monsieur TRANCHET venait à se prolonger, il ne percevrait plus de salaire au bout de 2 mois. Si le droit du travail fixe un minima, un établissement peut décider de prendre en charge un supplément. Monsieur le Proviseur propose d'avoir cet échange dans le cadre d'une réunion de dialogue social.

- 9.5. *Fontaines à eau : Serait-il possible de régler enfin le problème des fontaines à eau pour que les élèves puissent bénéficier d'une eau fraîche de qualité?
Pourrait-on disposer d'une fontaine en salle de professeurs ?*

Le problème des fontaines à eau a été abordé plus tôt dans le conseil (voir compte-rendu CHSCT) Quant à une fontaine à eau en Salle des Professeurs, Monsieur le Proviseur rappelle que les enseignants disposent d'un réfrigérateur pour stocker l'eau fraîche.

- 9.6. *Visite des stagiaires de 3eme : Dans le cadre du suivi des élèves de troisième, le déplacement des enseignants référents dans les entreprises relève-t-il d'une mission obligatoire faisant partie des obligations de service des enseignants ?
En cas d'accident lors de ces déplacements, les personnels sont-ils couverts par l'assurance du lycée?
Si les personnels se blessent ou blessent un tiers lors des trajets ou des visites, cela sera-t-il considéré comme un accident du travail?
Y a t il des clauses restrictives de distance, de trajet ou d'horaire comme dans le cas d'un accident entre notre domicile et notre lieu de travail?*

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de déplacement. Monsieur le Proviseur répond qu'il y a en revanche une obligation de suivi. En cas de problème, les enseignants sont couverts par la note du Chef d'établissement diffusés aux enseignants concernés.

Questions diverses : Liste indépendante - représentants des parents d'élèves

- 9.7. *Les parents se plaignent de l'utilisation trop aléatoire et trop rare de Pronote à la fois pour le cahier de textes et le report des notes. Ils demandent notamment que les devoirs à faire soient notés de manière claire et explicite (Date et modalités de rendu des devoirs, temps de passage à l'oral, travail en groupe ou en individuel...)
Ils se plaignent aussi des délais trop courts donnés pour les travaux à rendre sous format numérique et demandent un délais d'une semaine minimum pour les travaux de groupes et / ou les travaux à rendre sous format numérique.
Ils ne plaignent aussi des notes entrées tardivement sur Pronote, bien après les rendus de copies aux élèves.*

Monsieur le Proviseur rappelle que Pronote est un outil de dialogue entre les enseignants et les familles et qu'à ce titre il doit être pleinement utilisé.

Concernant les délais pour le rendu des travaux sous format numérique, Monsieur le Proviseur précise que le CDI peut être ouvert à la demande des élèves sous certaines conditions. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pédagogique.

2/ *Les parents voudraient savoir quelles sont les mesures de sécurité prises pour la sécurisation du chantier du pôle sportif et culturel et se demandent si les accès rue du chantier sont assez protégés.*

L'entreprise a mis en place un portail renforcé à la demande de l'établissement. Une société de gardiennage est présente.

3/ Les parents voudraient savoir s'il est possible de remplacer le professeur de SES quand il est en stage surtout en classe de Terminale ES ? Un professeur de SES en contrat de droit local est en poste au lycée, pourquoi n'est-il pas sollicité pour effectuer ce remplacement ?

Le professeur de SES a anticipé ses absences en remplaçant au préalable de nombreux cours, d'autres cours seront rattrapés à son retour. Le professeur a de plus laissé du travail autonome à ses élèves sous couvert de la Vie Scolaire. L'ensemble des cours de Terminale sont ainsi assurés (bien qu'il n'y ait pas d'obligation de la part du professeur expatrié).

Le professeur en contrat local n'occupe pas en classe de Terminale, des remplacements de sa part lui demanderaient trop de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint

Le président

Karine LEFEBVRE

Gilles MAUCCI

Bruno ASSELIN

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021
LYCEE LA FONTAINE - NIAMEY

PROPOSITION 1

Pré- rentrée le 01/09/2020
rattrapage à prévoir: 10h

août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	
1 sa	1 ma	1 je	1 di	1 ma	1 ve	1 lu	1 lu	1 je	1 sa	1 ma	1 je	
2 di	2 me	2 ve	2 lu	2 me	2 sa	2 ma	2 ma	2 ve	2 di	2 me	2 ve	
3 lu	3 je	3 sa	3 ma	3 je	3 di	3 me	3 me	3 sa	3 lu	3 je	3 sa	
4 ma	4 ve	4 di	4 me	4 ve	4 lu	4 je	4 je	4 di	4 ma	4 ve	4 di	
5 me	5 sa	5 lu	5 je	5 sa	5 ma	5 ve	5 ve	5 lu	5 me	5 sa	5 lu	
6 je	6 di	6 ma	6 ve	6 di	6 me	6 sa	6 sa	6 ma	6 je	6 di	6 ma	
7 ve	7 lu	7 me	7 sa	7 lu	7 je	7 di	7 di	7 me	7 ve	7 lu	7 me	
8 sa	8 ma	8 je	8 di	8 ma	8 ve	8 lu	8 lu	8 je	8 sa	8 ma	8 je	
9 di	9 me	9 ve	9 lu	9 me	9 sa	9 ma	9 ma	9 ve	9 di	9 me	9 ve	
10 lu	10 je	10 sa	10 ma	10 je	10 di	10 me	10 me	10 sa	10 lu	10 je	10 sa	
11 ma	11 ve	11 di	11 me	11 ve	11 lu	11 je	11 je	11 di	11 ma	11 ve	11 di	
12 me	12 sa	12 lu	12 je	12 sa	12 ma	12 ve	12 ve	12 lu	12 me	12 sa	12 lu	
13 je	13 di	13 ma	13 ve	13 di	13 me	13 sa	13 sa	13 ma	13 je	13 di	13 ma	
14 ve	14 lu	14 me	14 sa	14 lu	14 je	14 di	14 di	14 me	14 ve	14 lu	14 me	
15 sa	15 ma	15 je	15 di	15 ma	15 ve	15 lu	15 lu	15 je	15 sa	15 ma	15 je	
16 di	16 me	16 ve	16 lu	16 sa	16 ma	16 ve	16 ve	16 lu	16 di	16 me	16 ve	
17 lu	17 je	17 sa	17 ma	17 je	17 di	17 me	17 me	17 sa	17 lu	17 je	17 sa	
18 ma	18 ve	18 di	18 me	18 ve	18 lu	18 je	18 je	18 di	18 ma	18 ve	18 di	
19 me	19 sa	19 lu	19 je	19 sa	19 ma	19 ve	19 ve	19 lu	19 me	19 sa	19 lu	
20 je	20 di	20 ma	20 ve	20 di	20 me	20 sa	20 sa	20 ma	20 je	20 di	20 ma	
21 ve	21 lu	21 me	21 sa	21 lu	21 je	21 di	21 di	21 me	21 ve	21 lu	21 me	
22 sa	22 ma	22 je	22 di	22 ma	22 ve	22 lu	22 lu	22 je	22 sa	22 ma	22 je	
23 di	23 me	23 ve	23 lu	23 me	23 sa	23 ma	23 ma	23 ve	23 di	23 me	23 ve	
24 lu	24 je	24 sa	24 ma	24 je	24 di	24 me	24 me	24 sa	24 lu	24 je	24 sa	
25 ma	25 ve	25 di	25 me	25 sa	25 lu	25 je	25 je	25 di	25 ma	25 ve	25 di	
26 me	26 sa	26 lu	26 je	26 sa	26 ma	26 ve	26 ve	26 lu	26 me	26 sa	26 lu	
27 je	27 di	27 ma	27 ve	27 di	27 me	27 sa	27 sa	27 ma	27 je	27 di	27 ma	
28 ve	28 lu	28 me	28 sa	28 lu	28 je	28 di	28 di	28 me	28 ve	28 lu	28 me	
29 sa	29 ma	29 je	29 di	29 ma	29 ve	29 sa	29 sa	29 ma	29 je	29 di	29 ma	
30 di	30 lu	30 me	30 sa	30 me	30 sa	30 ve	30 ve	30 lu	30 di	30 me	30 sa	
31 lu		31 sa		31 je	31 di		31 me	31 lu		31 sa		
heures	0	104	58	100	68	96	72	86	82	82	106	10
jours	0	23	12	21	14	20	15	18	17	17	22	2

nombre total d'heures de classe sur l'année : **864**
nombre total de jours de classe sur l'année : **181**

Jours fériés

- 29-oct. Naissance du Prophète "Maouloud"
- 18-déc Fête de la République
- 25-déc. Noël
- 1-janv. Nouvel An
- 5-avr. Lundi de Pâques
- 24-avr. Jour de la concorde
- 1-mai Fête du travail
- 10-mai Nuit du Destin
- 13-mai Fête de la fin du Ramadan / Ascension

Rattrapages proposés

- 05-sept Rattrapage lundi 5 juillet matin
- 14-mai Rattrapage mardi 6 juillet après-midi
- 15-mai Rattrapage rattrapage mardi 6 juillet matin

PROPOSITION 2

Pré- rentrée le 31/08/2020
rattrapage à prévoir: 4h

août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	
1 sa	1 ma	1 je	1 di	1 ma	1 ve	1 lu	1 lu	1 je	1 sa	1 ma	1 je	
2 di	2 me	2 ve	2 lu	2 me	2 sa	2 ma	2 ma	2 ve	2 di	2 me	2 ve	
3 lu	3 je	3 sa	3 ma	3 je	3 di	3 me	3 me	3 sa	3 lu	3 je	3 sa	
4 ma	4 ve	4 di	4 me	4 ve	4 lu	4 je	4 je	4 di	4 ma	4 ve	4 di	
5 me	5 sa	5 lu	5 je	5 sa	5 ma	5 ve	5 ve	5 lu	5 me	5 sa	5 lu	
6 je	6 di	6 ma	6 ve	6 di	6 me	6 sa	6 sa	6 ma	6 je	6 di	6 ma	
7 ve	7 lu	7 me	7 sa	7 lu	7 je	7 di	7 di	7 me	7 ve	7 lu	7 me	
8 sa	8 ma	8 je	8 di	8 ma	8 ve	8 lu	8 lu	8 je	8 sa	8 ma	8 je	
9 di	9 me	9 ve	9 lu	9 me	9 sa	9 ma	9 ma	9 ve	9 di	9 me	9 ve	
10 lu	10 je	10 sa	10 ma	10 je	10 di	10 me	10 me	10 sa	10 lu	10 je	10 sa	
11 ma	11 ve	11 di	11 me	11 ve	11 lu	11 je	11 je	11 di	11 ma	11 ve	11 di	
12 me	12 sa	12 lu	12 je	12 sa	12 ma	12 ve	12 ve	12 lu	12 me	12 sa	12 lu	
13 je	13 di	13 ma	13 ve	13 di	13 me	13 sa	13 sa	13 ma	13 je	13 di	13 ma	
14 ve	14 lu	14 me	14 sa	14 lu	14 je	14 di	14 di	14 me	14 ve	14 lu	14 me	
15 sa	15 ma	15 je	15 di	15 ma	15 ve	15 lu	15 lu	15 je	15 sa	15 ma	15 je	
16 di	16 me	16 ve	16 lu	16 sa	16 ma	16 ve	16 ve	16 lu	16 di	16 me	16 ve	
17 lu	17 je	17 sa	17 ma	17 je	17 di	17 me	17 me	17 sa	17 lu	17 je	17 sa	
18 ma	18 ve	18 di	18 me	18 ve	18 lu	18 je	18 je	18 di	18 ma	18 ve	18 di	
19 me	19 sa	19 lu	19 je	19 sa	19 ma	19 ve	19 ve	19 lu	19 me	19 sa	19 lu	
20 je	20 di	20 ma	20 ve	20 di	20 me	20 sa	20 sa	20 ma	20 je	20 di	20 ma	
21 ve	21 lu	21 me	21 sa	21 lu	21 je	21 di	21 di	21 me	21 ve	21 lu	21 me	
22 sa	22 ma	22 je	22 di	22 ma	22 ve	22 lu	22 lu	22 je	22 sa	22 ma	22 je	
23 di	23 me	23 ve	23 lu	23 me	23 sa	23 ma	23 ma	23 ve	23 di	23 me	23 ve	
24 lu	24 je	24 sa	24 ma	24 je	24 di	24 me	24 me	24 sa	24 lu	24 je	24 sa	
25 ma	25 ve	25 di	25 me	25 sa	25 lu	25 je	25 je	25 di	25 ma	25 ve	25 di	
26 me	26 sa	26 lu	26 je	26 sa	26 ma	26 ve	26 ve	26 lu	26 me	26 sa	26 lu	
27 je	27 di	27 ma	27 ve	27 di	27 me	27 sa	27 sa	27 ma	27 je	27 di	27 ma	
28 ve	28 lu	28 me	28 sa	28 lu	28 je	28 di	28 di	28 me	28 ve	28 lu	28 me	
29 sa	29 ma	29 je	29 di	29 ma	29 ve	29 sa	29 sa	29 ma	29 je	29 di	29 ma	
30 di	30 lu	30 me	30 sa	30 me	30 sa	30 ve	30 ve	30 lu	30 di	30 me	30 sa	
31 lu	PR	31 sa		31 je	31 di		31 me	31 lu		31 sa		
heures	0	106	58	100	68	96	72	86	82	80	106	10
jours	1	22	12	21	14	20	15	18	17	17	22	2

nombre total d'heures de classe sur l'année : **864**
nombre total de jours de classe sur l'année : **181**

Jours fériés

- 29-oct. Naissance du Prophète "Maouloud"
- 18-déc Fête de la République
- 25-déc. Noël
- 1-janv. Nouvel An
- 5-avr. Lundi de Pâques
- 24-avr. Jour de la concorde
- 1-mai Fête du travail
- 10-mai Nuit du Destin
- 13-mai Fête de la fin du Ramadan / Ascension

Rattrapages proposés

- 15-mai Rattrapage lundi 5 juillet matin